

**Etat / Régions / Partenaires sociaux**  
**Réforme de la formation professionnelle**  
**Position des Régions**

Des enjeux stratégiques :

**La formation professionnelle est au cœur d'enjeux majeurs touchant à la fois aux individus, aux entreprises et aux territoires, en termes :**

- **de développement économique et social,**
- **de développement de l'économie de la connaissance,**
- **de promotion sociale et professionnelle,**
- **de compétitivité de l'économie et des territoires,**
- **de mobilité des travailleurs,**
- **d'égalité des chances,...**

Des acteurs nombreux :

- **Le paysage institutionnel des acteurs de la formation est complexe, et tend même à le devenir de plus en plus.**
- **Les Régions ne peuvent que déplorer cet état de fait que la dernière loi de décentralisation n'a pas permis de clarifier, s'agissant notamment du partage de compétences entre l'Etat et les différentes collectivités territoriales.**
- **La loi « Libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004 n'a donc pas été seulement une occasion manquée, elle a probablement abouti à rendre plus difficile encore une mise en cohérence de l'action publique.**
  
- **Pourtant, cette mise en cohérence est indispensable**
- **L'éclatement du nombre de dispositifs et d'acteurs, alors qu'au total des moyens considérables sont mobilisés, aboutit à une dispersion des efforts et une absence de lisibilité, en premier lieu pour les publics qui sont en attente.**
  
- **Que les réponses soient multiples, portées par des opérateurs différents, ne constitue pas en soit un obstacle, et permet au contraire la prise en compte des spécificités des publics visés.**
  
- **C'est l'absence de coordination de l'ensemble qui est préjudiciable, car elle ne permet pas de satisfaire pleinement aux préalables d'une perspective de sécurisation des parcours :**
  - **l'accès à une information complète,**
  - **un examen individuel de la situation et des droits,**
  - **un accompagnement y compris à l'issue de la formation,**
  - **une continuité dans le parcours engagé.**

Les Régions ont une légitimité et une expertise en matière de formation et de développement économique :

**De par les compétences qu'elles exercent, et l'expérience qu'elles en ont tirée, les Régions ont un rôle central à jouer dans une chaîne « information-orientation-formation-emploi »**

- **Elles élaborent les Plans Régionaux de Développement des Formations, les Schémas Régionaux de Développement Economique, les Schémas Régionaux d'Aménagement Durable Du Territoire,...**
- **Toutes ont, sous des formes parfois différentes, engagé des expérimentations de dispositifs de sécurisation des parcours,**

- **Elles mettent en œuvre des politiques de formation tout au long de la vie dans le cadre des compétences qui leur sont confiées et même parfois un peu au delà, en matière de formation des salariés par exemple,**
- **Elles accompagnent également** la création et la modernisation des entreprises, **donc la création d'emploi,**
- Leurs interventions s'effectuent dans la plus parfaite transparence, **leurs décisions sont publiques et soumises à contrôle permanent (contrôle de légalité des actes administratifs, des Chambres Régionales des Comptes,... et suffrage universel !).**

Les Régions sont volontaires pour organiser la coordination et assurer une meilleure cohérence des dispositifs, dans le respect des prérogatives de leurs porteurs :

- **une telle démarche de coordination ne peut qu'optimiser l'utilisation des financements disponibles,**
- **seule cette coordination peut rendre plus efficiente chacune des actions, en concentrant certaines, en apportant une offre si des besoins ne sont pas satisfaits.**

*Cet impératif de rationalisation et de coordination apparaît comme de plus en plus urgent et est du reste mis en avant par des travaux récents :*

- *la Mission sénatoriale présidée par le sénateur Jean-Claude CARLE ;*
- *le rapport sur la sécurisation des parcours réalisé par le Conseil Economique et Social ;*
- *le rapport présenté par Alain LAMBERT, sénateur, ancien ministre du budget, qui prône une simplification reposant sur des compétences clarifiées et renforcées (en matière de formation professionnelle et d'apprentissage pour les Régions), ainsi qu'une remise à plat des relations financières entre Etat et collectivités.*

Quelques propositions pour une réforme de la formation professionnelle :

- **Affirmer et reconnaître explicitement dans les textes ou dans la négociation la pertinence de l'échelon territorial ;**
- **Achever la décentralisation par le transfert des compétences « résiduelles » exercées par l'Etat et des moyens qu'il y consacre (illettrisme, formation des détenus, commandes spécifiques à destination des demandeurs d'emploi handicapés, ultra-marins,...) ;**
- **Affirmer le rôle de l'Etat dans ses missions régaliennes (réglementation, autorisations administratives, agréments,...), de planification, d'organisation et de régulation de dispositifs nationaux, de péréquation des moyens décentralisés.**
- **Organiser les relations inter-régionales et définir des règles de prises en charge des publics entre Régions d'accueil et Régions d'origine des stagiaires ;**
- **Organiser le dialogue social territorial et ses modalités pratiques (compétences, moyens,...) de mise en oeuvre;**
- **Refonder l'articulation entre branches et territoires, et instaurer une mutualisation au niveau inter-branche ;**
- **Renforcer et étendre les champs d'intervention des instances de pilotage en Région permettant de définir les objectifs et les moyens pour les atteindre ;**
- **Articuler le plein exercice des prérogatives de chacun des acteurs et la construction d'outils partagés pour éviter les ruptures liées aux changements de statuts, et assurer la continuité, donc la sécurisation, des parcours.**
- **Contractualiser entre les différents acteurs la mise en œuvre des objectifs partagés au niveau territorial ;**
- **Confier aux Régions une mission de coordination des acteurs et des dispositifs de la formation professionnelle.**